

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

Voici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 22 mars 2013.

I - RESSOURCES HUMAINES

Suppression / création de poste

Un agent communal a réussi le concours d'ATSEM et se trouve inscrit sur liste d'aptitude.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste d'animatrice que cette dernière occupait afin de créer un poste d'ATSEM.

Le Comité Technique Paritaire du centre de gestion de l'Isère sera saisi afin de faire valider cette transformation.

Suite à sa réponse il appartiendra au Maire de nommer cet agent sur un poste d'ATSEM à temps non complet.

Adopté à l'unanimité

II - AFFAIRES GÉNÉRALES

Réforme des rythmes scolaires

Le Maire expose toutes les étapes et les informations évoquées lors du dernier conseil municipal.

La loi est par principe d'application à la rentrée 2013 mais avec la possibilité de reporter en 2014.

Le 1er adjoint ajoute que la préparation et le temps induit à cette tâche paraissent inadaptés à une application à la rentrée prochaine.

Il est préférable compte tenu de l'importance de ce dossier, de travailler avec tous les acteurs (associations, CCBE, enseignants, ATSEM...), ce qui implique une préparation bien en amont.

Le Maire soumet à approbation le report de la réforme à 2014 et propose de finaliser les démarches administratives en ce sens.

Le conseil dans son unanimité approuve le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014.

III - FINANCES

3.1 Tarifs bibliothèque communale

La conseillère déléguée à la culture explique

qu'il convient de voter de nouveaux tarifs à la bibliothèque communale.

Le service lecture publique de la C.C.B.E. suggère une harmonisation pour l'ouverture de la Médiathèque, avec la mise en place d'une carte de prêt valable sur tout le territoire et une mutualisation des prêts et des retours.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

- 14 € par famille
- 8 € pour un individuel
- 1 € pour les enfants

Ces nouveaux tarifs prendront effet fin octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Convention relative à la contribution financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles /C.L.I.S.

Le Maire fait part d'un courrier de la commune du Grand Lemps concernant la convention de refacturation pour un enfant chabonnais scolarisé en classe d'intégration (C.L.I.S.).

Une délibération de 2003 avait entériné ce principe mais avec un montant indiqué. La somme demandée étant différente, il convient de refaire une délibération.

Le Maire propose au conseil de voter une délibération de principe lui permettant de signer les conventions de participation aux frais de scolarité avec les communes du territoire de la C.C.B.E. pour les enfants chabonnais accueillis dans le cadre d'une classe d'intégration scolaire (CLIS). Cette délibération ne vaudrait que dans ce cadre et tant qu'un tel dispositif n'existerait pas sur la commune.

Adopté à l'unanimité

3.3 Tarifications des salles

Le 1er adjoint fait part de la demande d'un particulier pour louer la salle des fêtes en journée. La délibération fixant les tarifs de location n'avait pas prévu un tel cas.

Il propose afin d'accéder à la demande de cet administré de fixer un nouveau tarif : 50 € par journée

Il demande également à la commission finances de pouvoir retravailler sur ces tarifications dans l'année.

Adopté à l'unanimité

Infos Municipales

3.4 Vote des taux de contributions directes

Le Maire expose que nous avons reçu les bases servant aux taxes d'habitation, foncière bâti et non bâti.

Il explique que ces dernières permettent une augmentation naturelle de nos contributions directes de 6,9 %. Pour information l'an dernier, 2 taxes avaient connu une hausse de 2 % par décision du conseil ce qui avait porté l'augmentation à 7,2 %.

Compte tenu du prévisionnel établi, des dépenses d'investissement restreintes, le Maire propose de ne pas augmenter les taux de contributions pour l'année 2013.

Adopté à 11 pour, 2 contre et 1 abstention

3.5 Vote du Budget primitif.

Le Maire donne lecture du budget et des grandes opérations d'investissement prévues en 2013.

Il fait part des sommes attribuées pour le fonctionnement et les charges fixes telles que le personnel communal, les charges d'emprunt.

Il expose les différentes opérations d'investissement : cadre de vie, voirie, rénovation des bâtiments.

Il donne lecture des grandes lignes des chapitres budgétaires .

Adopté à l'unanimité

3.6 Vote des contributions aux associations

1. Vote d'une subvention exceptionnelle pour Terres Froides Basket (T.F.B.)

Le 1er adjoint expose la demande de M. Geynet, Président de T.F.B. d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais supplémentaires engendrés par le passage en division supérieure de l'équipe sénior.

Il propose de voter une subvention de 2 500€ pour cette année 2013.

Adopté à l'unanimité

2. Subventions fonctionnement aux associations

Le 1er adjoint fait part des différentes sommes proposées :

- FRAPNA	100 €
- Amicale des Donneurs de Sang Burcin Chabons Oyeu	2 100 €
- Batterie Fanfare de CHABONS	152 €
- FNACA Comité Local de Chabons	76 €

- Joyeuse Amitié des Terres Froides 152 €
- Joyeuse Amitié des Terres Froides 150 € (subvention exceptionnelle pour reprise d'activité)
- Comité des Fêtes de Chabons 1 500 € (dont 500 € pris sur le budget culture pour le spectacle de Noël)
- Art'Anim Chabons 4 000 €
- Coopérative maternelle école publique 76 €
- Coopérative primaire école publique 228 €

Dans le cadre du contrat d'association avec l'Ecole Privée le Tulipier le montant de la participation à verser à l'O.G.E.C. pour l'année 2013 s'élève à 10 361€.

La subvention annuelle versée au Sou des Ecoles comprend deux parties :

- une somme allouée au titre du projet pédagogique annuel présenté par l'école publique et au prorata des effectifs scolaires, soit pour 2013, 5 300 €

- une somme fixe au bénéfice du Sou des Écoles pour son action propre auprès de l'école publique, soit pour 2013, 228 €

Adopté à 13 pour, 1 abstention

3. Subventions liées à la dotation de solidarité de la C.C.B.E.

Le 1er adjoint rappelle

–La Commune perçoit pour la 3^e année de la part de la C.C.B.E. une dotation de solidarité communautaire,

–Le Conseil a décidé qu'une partie de cette dotation serait consacrée au soutien de la vie associative (débat du 5 mars 2010)

–Le montant et les critères d'attribution des subventions à verser ont été définis (débat du 2 juillet 2010) : pour chaque enfant de Chabons de – 18 ans, forfait de 20 € et bonus de 5 €

Pour en être bénéficiaire, les associations doivent :

. avoir leur siège à Chabons ou être issues d'une fusion comprenant une association chabonnaise

. avoir une vocation éducative

. fournir leurs effectifs de membres de -18 ans résidant sur la commune

. respecter les consignes d'utilisation des locaux

Infos Municipales

communaux pour bénéficier du bonus de subvention.

Il convient, en application des dispositions ci-dessus, de définir le montant à allouer, au titre de l'année budgétaire 2013 aux associations remplissant les critères.

L'adjoint indique les effectifs des 2 premières associations qui ont répondu.

Il demande l'application du bonus de 5 € par enfant.

Adopté à l'unanimité

- Confirme le montant du forfait de base soit 20 € et le forfait avec bonification soit 25 €

- Décide qu'en application des dispositions ci-dessus énoncées, les subventions à allouer sont

- . Terres Froides Basket (12) 300 €
- . Air lynx (13) 325€

4. Il est proposé de fixer la somme attribuée au CCAS pour 2013 à 2800 €.

Adopté à l'unanimité

IV - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

• Cabinet médical : Le conseil est saisi d'une nouvelle demande de subvention.

Selon les informations actuelles les membres de l'association pour le maintien d'un pôle de santé sur les terres froides ne s'installeraient pas dans les locaux construits récemment.

Le médecin actuel demande donc une nouvelle aide pour financer sa secrétaire, à défaut il envisage un départ fin 2013.

Le Maire estime que la commune a tout mis en œuvre pour permettre le développement d'un pôle de santé, que de fait, il était difficile de demander aux contribuables de financer à nouveau le maintien d'un secrétariat au médecin. Le conseil approuve la position du Maire.

Le 1er adjoint

• Les conventions de re-facturations avec la C.C.B.E. concernant le périscolaire et l'accueil de loisirs sont finalisées. Il convient maintenant rapidement d'adopter les conventions et de régler les sommes dues par les 2 parties.

Le 2ème adjoint

• La C.C.B.E. nous demande dans le cadre du PLH de fournir nos projets de portage foncier éventuels. Il rappelle que l'an dernier nous avons émis un possible portage. Ce projet n'aboutissant pas, il est proposé de ne pas bloquer d'autres communes du territoire.

• S.M.A.A.B. : Suite à la réunion qui s'est tenue, il ressort qu'un investissement afin d'éviter que la Bourbre ne se creuse vers le pont de la Rongy est envisagé. L'estimation doit être affinée car la fourchette se place entre 80 000 à 300 000€. La D.D.T. informe que cela ne revêt pas un caractère obligatoire pour le moment mais que cela tendra à l'être d'ici 2015.

Le 4ème adjoint

• Compte-rendu de la dernière commission bâtiment qui a souhaité rester avec Orange pour la téléphonie et résilier la partie Akéo pour l'école.

• Chauffage de l'école : attente de nouveaux éléments.

Prochain Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

Vendredi 3 Mai 2013
à 20 H 30
en Mairie

Salle du Conseil Municipal



Rencontres à la Bibliothèque

Elodie et Sabine accueillent les assistantes maternelles et les jeunes enfants pour un temps de découvertes et d'échanges autour du livre,



les lundis matin de 9 h à 10 h ou de 10 h 15 à 11 h 15.

Prochaines dates : les Lundis 6 Mai et 3 juin

Permanence téléphonique du secrétariat : 04.76.06.96.96

- Lundi de 13 h 30 à 15 h
- Mercredi de 13 h 30 à 17 h
- Jeudi de 8 h 30 à 10 h 30